

Le Mans, le 15 novembre 2017,



Arrêté n°SAGJ-17-082

**Portant sur la proclamation des résultats au renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, Sciences Économiques et de Gestion
(Scrutin du 14/11/2017)**

PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS
RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR
UFR de Droit des Sciences Économiques et de Gestion
Scrutin du 14 Novembre 2017

- Vu** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2 et D. 719-1 et suivants modifiés par le décret n°2017-610 du 24 avril 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux médiateurs et aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel.
- Vu** les statuts de l'UFR DEG adoptés par le Conseil d'UFR réuni en séance le 20 juin 2017 et par le Conseil d'Administration de l'Université réuni en séance le 06 juillet 2017;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** les arrêtés SAGJ-17-09 du 25 janvier 2017 et SAGJ-17-27 du 10 mars 2017 portant sur la proclamation des résultats aux élections des membres du Conseil d'UFR des 24 janvier et 09 mars 2017 ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-17-062 du 17 octobre 2017 portant sur l'organisation des élections partielles au Conseil d'UFR de l'UFR DEG (scrutin du 14 novembre 2017) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-17-073 du 8 novembre 2017 du Président de l'Université portant recevabilité des candidatures au renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR de l'UFR DEG (scrutin du 14 novembre 2017) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-17-080 du 13 novembre 2017 du Président de l'Université portant sur la composition du bureau de vote et du bureau de dépouillement au renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR de l'UFR DEG (scrutin du 14 novembre 2017) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-16-025 du 13 juin 2016 du Président de l'Université fixant la composition du Comité Électoral Consultatif et la délibération du Conseil d'Administration du 19 janvier 2017 n°2017-01-19-004 portant sur l'élection d'un représentant des personnels BIATSS au sein du Comité Electoral Consultatif suite à une démission du Conseil.

Le Mans, le 15 novembre 2017,



Arrêté n°SAGJ-17-082

**Portant sur la proclamation des résultats au renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, Sciences Économiques et de Gestion
(Scrutin du 14/11/2017)**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 – Résultats des élections au sein du collège des représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Au sein du Collège des représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés du Conseil d'UFR de l'UFR DEG, 1 siège était à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
46	23	0	23	50 %	23

Les candidatures suivantes ont donc obtenu :

Listes de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
« Tous solidaires pour la faculté » Thi Thanh Huyen NGUYEN	5	0
« Simon Petitrenaud-Mathématiques » Simon PETIRENAUD	1	0
« Agir ensemble » Laurent PUJOL	17	1

Est donc proclamé élu :

- Laurent PUJOL

ARTICLE 2 – Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 – Publication

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université, celui de l'UFR et affiché au RDC du bâtiment Thémis de l'UFR.

Rachid EL GUERJOUA